



## COMMUNE DE LA BRÉVINE

Village 166

2406 La Brévine

### ***Arrêté relatif à l'acceptation d'une donation de la Fondation de Famille Maix-Lidor***

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE LA BRÉVINE

vu le rapport du Conseil communal, du 24 mai 2023 ;

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1984 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement communal sur les finances, du 10 décembre 2015 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

**Article premier** Le conseil communal est autorisé à accepter, au nom de la Commune de La Brévine, avec reconnaissance, un don de CHF 20'000.- de La Fondation de Famille Maix-Lidor.

**Art. 2** La somme sera attribuée à la caisse communale dans le compte de résultats.

**Art. 3** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire. .

2406 La Brévine, le 07.06.2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Th. Vermot

Le secrétaire :

L. Bonnet